

La Croix - mercredi 9 novembre 2022

Economie

Entreprises, comment éviter le « greenwashing »

Camille Richir

Un groupe d'experts de l'ONU a publié pour la première fois des recommandations pour les sociétés et autres acteurs non étatiques sur leurs objectifs environnementaux. Sorte de manuel contre l'« écoblanchiment », il pourra aussi aider la société civile à scruter les engagements trompeurs.

Il y a parfois de quoi être perdu dans les engagements pour [le climat](#). Surtout dans la foulée de [l'Accord de Paris en 2015](#), après lequel de multiples banques internationales, grandes [entreprises](#), villes et même les géants pétrogaziers ont multiplié les promesses d'atteindre la « *neutralité carbone* » au milieu du siècle. Aucune règle ne définissant cet engagement, chaque acteur l'interprétait jusque-là à sa manière. Au point d'être accusé parfois de virer *greenwashing* (« écoblanchiment », en français) : afficher des ambitions vertes, de façon trompeuse, pour poursuivre [des activités polluantes](#). « *Cette tentative de dissimulation toxique pourrait faire tomber le monde de la falaise climatique*, a lancé le secrétaire général de [l'ONU](#), Antonio Guterres, à l'occasion de [la COP27](#) qui se tient en Égypte. *Cette imposture doit prendre fin.* »

Dans un rapport publié le mardi 8 novembre, une équipe d'experts nommée par les Nations unies a en effet défini les contours de ce qui relève des engagements crédibles et des « *lignes rouges* » à ne pas franchir, pour qui s'engagerait dans la neutralité carbone. « *Notre feuille de route fournit des normes et des critères clairs qui doivent être respectés lors de l'élaboration d'engagements nets zéro* », a déclaré Catherine McKenna, présidente du groupe d'experts. La neutralité carbone est en effet la condition pour stabiliser la température mondiale : elle consiste à réduire au maximum les émissions de gaz à effet de serre, de manière que les émissions inévitables puissent être absorbées par les « *puits de carbone* » (océans, végétation, sols).

Seule la moitié des sociétés cotées en Bourse ayant promis la neutralité carbone l'ont déclinée dans leur stratégie d'entreprise. Pour l'ONU, les objectifs se doivent pourtant d'être transparents et alignés sur les cibles précises (*lire ci-dessous*) : « *Des plans de transition détaillés doivent montrer des réductions d'émissions immédiates et les dépenses d'investissement doivent être alignées sur ces objectifs.* »

Surtout, ces recommandations ont l'intérêt de tracer des « *lignes rouges* » pour prévenir toute tentative de *greenwashing*. Ainsi pour le groupe d'experts, une entreprise ne peut pas s'affirmer engagée vers la neutralité carbone tout en continuant à construire ou investir dans de nouveaux approvisionnements en combustibles fossiles « *alors que, selon les dernières conclusions du Giec, les infrastructures existantes et planifiées de combustibles fossiles épuiseront le budget carbone restant* ». Ce « *budget carbone* » définit la quantité de CO₂ que nous pouvons encore émettre avant de dépasser une température mondiale de 1,5 °C.

Autre pratique condamnée par le rapport : la compensation des émissions de CO₂ plutôt que leur réduction. La pratique consiste à s'engager à planter des arbres qui absorbent en principe l'équivalent des émissions de l'entreprise. Aux yeux des experts de l'ONU, la compensation ne peut être utilisée que comme solution ultime, pour « *équilibrer toutes les émissions restantes une fois qu'un acteur non étatique a atteint ses objectifs à court et à moyen terme* ».

Le rapport critique aussi les entreprises qui, plutôt que de promettre la réduction des émissions absolues, se concentrent « *sur la réduction de l'intensité de leurs émissions* » – c'est-à-dire leurs émissions rapportées à leur production – ou ne s'attaquent « *qu'à une partie de leurs émissions plutôt qu'à l'ensemble de leur chaîne de valeur* ». Certaines sociétés, par exemple parmi les majors pétrolières, ont ainsi été accusées de promettre la neutralité carbone en ne prenant en compte que les émissions liées à l'extraction et au transport d'hydrocarbures, sans inclure l'utilisation du carburant final.

Ces lignes rouges rejoignent des critiques formulées de longue date par les ONG environnementales. Ces nouvelles recommandations devraient leur donner du poids, dans la mesure où elles ont été élaborées par 17 experts nommés par le secrétaire général des Nations unies, issus des milieux politiques, scientifiques, de la société civile, de grandes entreprises, etc. Les experts préconisent aux acteurs non étatiques de s'aligner rapidement sur leur feuille de route et aux États d'adapter leur réglementation. Car ces recommandations restent purement indicatives.

Objectif : – 50 % d'émissions en 2030

La neutralité carbone ne se fait pas en un jour. Pour les experts de l'ONU, les plans des entreprises doivent s'aligner sur l'objectif de limiter le réchauffement à 1,5 °C. À cette fin, elles doivent viser une baisse d'au moins 50 % des émissions d'ici à 2030, avant d'atteindre le « *net zéro* » en 2050. Les Nations unies recommandent aux entreprises et acteurs non étatiques de s'aligner sur des standards internationaux déjà existants, audités par des tiers, à l'instar de la Science Based Targets Initiative (SBTi).